

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon la Norme US 29 CFR 1910.1200 et la LPD du Canada

GLB Granular Chlorine & Shock

Version 1.1

Date de révision 2019.05.07

Date d'impression 2019.12.03

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : GLB Granular Chlorine & Shock

PMRA No. d'enregistrement : 21958, 21959

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Arch Chemicals, Inc.
1200 Bluegrass Lakes Parkway
Alpharetta, GA
30004
États-Unis d'Amérique (USA)

Adresse e-mail : sds@lonza.com

Numéro d'appel d'urgence : En cas d'urgence, appelez CHEMTREC aux États-Unis au +1-800-424-9300, CHEMTREC MONDE au +1-703-527-3887.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour le traitement de l'eau

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Matières solides comburantes : Catégorie 2

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3

Corrosion cutanée : Catégorie 1B

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H331 Toxique par inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

GLB Granular Chlorine & Shock

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

- Prévention:**
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
 P221 Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention:**
 P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
- Stockage:**
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.
- Elimination:**
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique / Synonymes	No.-CAS	Concentration (% w/w)
Hypochlorite de calcium	7778-54-3	65 - 75
chlorate de calcium	10137-74-3	0 - 5
chlorure de calcium	10043-52-4	0 - 5

GLB Granular Chlorine & Shock

dihydroxyde de calcium

1305-62-0

0 - 4

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins médicaux à administrer. Pour des soins médicaux d'urgence 24 heures sur 24, communiquer avec le réseau de mesures d'urgence Arch Chemical au 1 800 654-6911. Se munir du contenant ou de l'étiquette du produit avant d'appeler le centre antipoison ou le médecin ou pour se rendre à l'hôpital.
- En cas d'inhalation : EN CAS D'INHALATION : amener la victime à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions plus détaillées sur les soins à administrer.
- En cas de contact avec la peau : SUR LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins à administrer.
- En cas de contact avec les yeux : DANS LES YEUX : maintenir les paupières ouvertes et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer après cinq minutes de rinçage, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins à administrer.
- En cas d'ingestion : SI AVALÉ : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins à administrer. Si la personne peut avaler, lui faire boire à petites gorgées un verre d'eau. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'en avoir reçu la directive d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(e) à notre connaissance.
- Avis aux médecins : Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau uniquement.
Pour éteindre un incendie, ne pas utiliser de produits secs contenant des composés d'ammonium.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Oxydant puissant

GLB Granular Chlorine & Shock

- Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu. Se reporter à la section 6 pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection à porter pour combattre un incendie.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pour les interventions en cas de déversement massif (100 livres ou davantage) ou d'exposition à la poussière ou à un gaz en décomposition, utiliser un masque complet à alimentation d'air à pression positive ou un appareil respiratoire autonome (APRA), des gants de protection contre les produits chimiques, une combinaison et des bottes. En cas d'incendie, utiliser cet équipement de protection individuelle parallèlement au matériel anti-incendie d'usage. Des concentrations atmosphériques dangereuses peuvent être présentes à l'endroit du déversement et immédiatement sous le vent. Enlever toute source d'ignition. Arrêter la source du déversement dès que possible et notifier le personnel concerné. Contacter immédiatement au 1-800-654-6911. DANGER : Tout produit déversé doit être considéré comme contaminé. Le produit contaminé peut entraîner une réaction chimique qui peut enflammer spontanément tout matériau combustible présent, ce qui provoquerait un incendie d'une grande intensité. En cas de déversement, éloigner tout produit déversé des emballages, des débris ou autre. A l'aide d'un balai propre ou d'une pelle, mettre tout le produit déversé dans des sacs en plastiques et placer ces sacs dans un conteneur propre, sec, et clairement marqué et étiqueté. Pour l'élimination du produit, il est conseillé d'utiliser des conteneurs en plastique ou en métal. Ne pas trop serrer les conteneurs. Tout produit mis en conteneurs pour être éliminé doit être immédiatement emmené en plein air dans un endroit isolé. Mettre tout le matériel d'emballage abîmé dans un conteneur d'élimination contenant de l'eau pour assurer la décontamination (c'est-à-dire, ôter tout produit) avant élimination. Mettre tout emballage intact dans un conteneur propre et sec clairement étiqueté. Appeler pour savoir comment procéder à l'élimination. Éliminer les résidus de déversement conformément aux directives de la section 13, Méthodes d'élimination des déchets.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la formation de poussière.
-

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation : Éviter d'inhaler poussière ou émanations.
-

GLB Granular Chlorine & Shock

- sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Si le produit entre en contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.
- Conditions de stockage sûres : Stocker bien fermé dans les conteneurs d'origine. Garder dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de produits combustibles et inflammables. Maintenir l'emballage du produit propre et sans contamination, y compris par exemple, contamination provenant d'autres produits de traitement de piscines, acides, matériaux organiques, composés à base d'azote, poudre sèche pour éteindre les incendies (à base de phosphate monobasique d'ammonium), oxydants, tout liquide corrosif, produits combustibles ou inflammables, etc.
- Matières à éviter : Ne pas laisser le produit entrer en contact avec d'autres matières, y compris par exemple d'autres produits de traitement de piscine, des acides, des matières organiques, des composés azotés, des extincteurs à poudre pour feu (contenant du mono phosphate d'ammonium), des oxydants, tout liquide corrosif, des matières inflammables ou combustibles, etc. Une réaction chimique avec de telles substances peut causer un incendie de très forte intensité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Température moyenne quotidienne de 35 °C (95 °F). Un entreposage à des températures supérieures pourrait entraîner une décomposition rapide, l'évolution du chlore gazeux et une chaleur suffisante pour enflammer des produits combustibles.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	TWA	5 mg/m ³	ACGIH
		REL	5 mg/m ³	NIOSH/GUIDE
		PEL (poussière totales)	15 mg/m ³	OSHA_TRANS
		PEL (Fraction alvéolaire.)	5 mg/m ³	OSHA_TRANS
		TWA	5 mg/m ³	Z1A

- Mesures d'ordre technique** : Un système d'échappement local ou d'autres méthodes de contrôle technique sont normalement requis lors de la manipulation ou de l'utilisation de ce produit afin de maintenir le niveau d'exposition aux particules en suspension dans l'air au-dessous de la concentration maximale (Threshold Limit Value, TLV), la limite d'exposition permise (Permissible Exposure Limit, PEL) ou d'autres limites d'exposition recommandées.

GLB Granular Chlorine & Shock

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Porter un masque respiratoire homologué si des niveaux supérieurs aux limites d'exposition sont possibles. Un appareil respiratoire filtrant couvrant tout le visage approuvé par la NIOSH avec cartouches combinées chlore/P100. On ne doit pas se servir des appareils respiratoires filtrants dans un air à faible teneur en oxygène ou présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé ou si les concentrations d'exposition dépassent dix fois la limite publiée.
Protection des mains	:	
Remarques	:	Porter des gants imperméables pour éviter tout contact avec la peau. Il est conseillé de porter une combinaison étanche au cas où une grande partie du corps pourrait se trouver exposée au produit.
Protection des yeux	:	Porter des lunettes de chimistes.
Protection de la peau et du corps	:	Néoprène, nitrile, caoutchouc naturel (cela comprend : gants, bottes, tablier, habit protecteur)
Mesures de protection	:	Une douche oculaire et une douche de sécurité doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	s'écoule facilement, granuleux
Couleur	:	blanc
Odeur	:	de chlore
Seuil olfactif	:	donnée non disponible
pH	:	10.4 - 10.8 (77 °F / 25 °C) Concentration: 1 % (en solution aqueuse)
Point de fusion/point de congélation	:	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Une réaction chimique se produit lorsque ce produit entre en contact avec de nombreuses substances. Toute contamination de ce produit par d'autres substances, que ce soit à cause d'un déversement ou autre peut provoquer une réaction chimique ou un incendie.
Inflammabilité (liquides)	:	donnée non disponible

GLB Granular Chlorine & Shock

Auto-inflammation	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Densité	: 0.8 g/cm ³ (77 °F / 25 °C)
Hydrosolubilité	: Environ 18%, Le produit contient aussi de l'hydroxyde de calcium et du carbonate de calcium qui ne se dissolvent pas totalement.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Température de décomposition	: 338 - 356 °F / 170 - 180 °C
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Comburant
Pouvoir oxydant	: Non pertinent
Poids moléculaire	: 143 g/mol

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Possibilité de réactions dangereuses	: Catégorie de comburant de la NFPA : répond aux critères d'un comburant de catégorie 3 de la NFPA.
Conditions à éviter	: Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur, sous la lumière directe du soleil ou à des températures d'entreposage élevées. Ne pas entreposer le produit dans un endroit où la température moyenne quotidienne dépasse 35 °C (95 °F). Prévenir la pénétration de l'humidité dans le contenant ou l'emballage. Fermer toujours le couvercle.
Matières incompatibles	: Ce produit réagit chimiquement avec de nombreuses substances, y compris par exemple d'autres produits de traitement de piscine, des acides, des matières organiques, des composés azotés, des extincteurs à poudre pour feu (contenant du mono phosphate d'ammonium), des oxydants, des matières corrosives, inflammables ou combustibles. Ne pas laisser le produit entrer en contact avec tout corps étranger, y compris d'autres produits de traitement de l'eau. Une contamination ou un usage inapproprié pourrait causer un incendie de forte intensité, une explosion ou le dégagement de gaz toxiques. Si

GLB Granular Chlorine & Shock

le produit est exposé à de petites quantités deau, il peut réagir violemment et produire de la chaleur, des gaz toxiques et des éclaboussures.

Produits de décomposition dangereux : Chlore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): approximativement 800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.04 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Remarques: (Nez Seulement)

CL50 (Rat): > 0.51 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Remarques: (Nez Seulement)

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques: LA MATIÈRE SÈCHE CAUSE UNE IRRITATION CUTANÉE D'INTENSITÉ MOYENNE.
LA MATIÈRE MOUILLÉE CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résultat: Corrosif pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Remarques: Ce produit n'est ni connu ni signalé comme étant un sensibilisant cutané ou respiratoire.

Cancérogénicité**IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérigènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

ACGIH

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Information supplémentaire

Remarques: donnée non disponible

GLB Granular Chlorine & Shock

Les données toxicologiques suivantes se réfèrent à:

Hypochlorite de calcium(No.-CAS: 7778-54-3)

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 850 mg/kg

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Autres effets néfastes

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: US. EPA Clean Air Act (CAA) Section 602 Substances appauvrissant l'ozone (40 CFR 82, Subpt. A, App A & B)
Remarques: Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Hautement toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques.

Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent à:

Hypochlorite de calcium(No.-CAS: 7778-54-3)

Écotoxicité

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.057 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.067 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les organismes terrestres : LC50 alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,000 ppm

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 3,474 mg/kg

LC50 alimentaire (Canneton Col-vert): > 5,000 ppm

GLB Granular Chlorine & Shock

Persistence et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat: donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Autres effets néfastes

donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Si ce produit devient un déchet, il correspond aux critères de produit dangereux tels qu'ils sont définis par la norme 40 CFR 261 et il porte le numéro de déchet dangereux suivant délivré par EPA : D001.
En tant que déchet solide dangereux, ce produit doit être éliminé en conformité avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Numéro ONU : 2880
Nom d'expédition des Nations unies : Calcium hypochlorite, hydrated mixtures
Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.1
Numéro de Code du Plan d'Urgence : 140
Dangers pour l'environnement : oui

GLB Granular Chlorine & Shock

TDG

Numéro ONU : 2880
Nom d'expédition des Nations unies : HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ
Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 5.1
Dangers pour l'environnement : oui

IATA

Numéro ONU : 2880
Nom d'expédition des Nations unies : Calcium hypochlorite, hydrated mixture
Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 5.1
Dangers pour l'environnement : oui

IMDG

Numéro ONU : 2880
Nom d'expédition des Nations unies : Calcium hypochlorite, hydrated mixture
Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 5.1
No EMS Numéro 1 : F-H
No EMS Numéro 2 : S-Q
Dangers pour l'environnement : Polluant marin: oui

ADR

Numéro ONU : 2880
Nom d'expédition des Nations unies : HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ
Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
Groupe d'emballage : II
Code de classification : O2
Numéro d'identification du danger : 50
Etiquettes : 5.1
Dangers pour l'environnement : oui

GLB Granular Chlorine & Shock

RID

Numéro ONU : 2880
Nom d'expédition des Nations unies : HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ
Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
Groupe d'emballage : II
Code de classification : O2
Numéro d'identification du danger : 50
Étiquettes : 5.1
Dangers pour l'environnement : oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit est un pesticide enregistré par l'Agence de Régulation de la Lutte Antiparasitaire de Santé Canada, et il est soumis à certaines normes d'étiquetage. Lisez l'étiquette approuvée, autorisée par la Loi sur les Produits Antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit pesticide.

PMRA No. d'enregistrement : 21958, 21959
 Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : ATTENTION!
 Mentions de danger : Corrosif. Provoque des brûlures de la peau.
 Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles.
 Peut être mortel en cas d'ingestion.
 Ce pesticide est toxique pour les poissons.
 Pesticide is toxic to aquatic organisms.

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]

CERCLA Quantité à reporter

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Hypochlorite de calcium	7778-54-3	10	13

SARA 304 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

SARA 311/312 Dangers

GLB Granular Chlorine & Shock

Voir au dessus: SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS- Classification SGH

SARA 313

Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Ce produit ne contient aucune dérogation COV (Composés Organiques Volatils) listée à la section 450 de la loi américaine sur la qualité de l'air (U.S. Clean Air Act).

Clean Water Act [Loi US sur les Eaux]

Les Produits Chimiques Dangereux suivants sont listés dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 117.3:

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)
Hypochlorite de calcium	7778-54-3	10

Les Produits Chimiques Dangereux suivants sont listés dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 116.4A:

Composants	No.-CAS	Concentration
Hypochlorite de calcium	7778-54-3	65 - 75 %

Ce produit ne contient pas les polluants toxiques suivants, énumérés selon la Section 307 de l'US Clean Water Act

Réglementations USA

Massachusetts Right To Know

Composants	No.-CAS
Hypochlorite de calcium	7778-54-3
chlorate de calcium	10137-74-3
carbonate de calcium	471-34-1
dihydroxyde de calcium	1305-62-0

Pennsylvania Right To Know

Composants	No.-CAS
Hypochlorite de calcium	7778-54-3

GLB Granular Chlorine & Shock

chlorure de sodium	7647-14-5
chlorure de calcium	10043-52-4
chlorate de calcium	10137-74-3
carbonate de calcium	471-34-1
dihydroxyde de calcium	1305-62-0

New Jersey Right To Know

Composants	No.-CAS
Hypochlorite de calcium	7778-54-3
chlorure de sodium	7647-14-5
chlorure de calcium	10043-52-4
chlorate de calcium	10137-74-3
carbonate de calcium	471-34-1
dihydroxyde de calcium	1305-62-0

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

Listes canadiennes

NPRI

Inventaire National Canadien des Rejets de Polluants (INRP): Aucun composé n'est listé dans INRP.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : C'est un pesticide enregistré par EPA.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
 NIOSH/GUIDE : US. NIOSH: Guide de poche à des Risques Chimiques
 OSHA_TRANS : US. OSHA Table Z-1 Valeurs Limites pour les Polluants de l'Air (29 CFR 1910.1000)
 Z1A : US. OSHA Table Z-1-A (29 CFR 1910.1000)

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire

GLB Granular Chlorine & Shock

des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision : 2019.05.07

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Format de la date : aaaa/mm/jj

US / FR